

Renvoi au comité de l'adresse de la société populaire de la commune de Manosque (Basses-Alpes) invite la Convention à ne pas perdre de vue l'aristocratie malveillante, pour l'empêcher de nuire à la liberté, lors de la séance du 24 fructidor an II (10 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de l'adresse de la société populaire de la commune de Manosque (Basses-Alpes) invite la Convention à ne pas perdre de vue l'aristocratie malveillante, pour l'empêcher de nuire à la liberté, lors de la séance du 24 fructidor an II (10 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 56;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15814_t1_0056_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Voici dans quels termes s'expriment les adresses de Toulouse, d'Aix, de Manosque, de Clamecy, de Cette, etc. (41)

La société régénérée d'Aix [département des Bouches-du-Rhône], **admirant les travaux de la Convention et le zèle patriotique du peuple de Paris, craignant néanmoins que le modérantisme ne prenne la place de la justice sévère qui doit être à l'ordre du jour contre l'aristocratie et contre les fripons qui se couvrent du masque du patriotisme, invite la Convention d'être ferme dans ses principes.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (42).

La société populaire d'Aix vous montre avec quelle perfidie on affecte de proscrire dans les patriotes tout ce que leurs vertus civiques peuvent paraître offrir de traits de ressemblance avec le masque hypocrite de ses oppresseurs.

C'est ainsi que des gens corrompus se permettent de déclamer contre les hommes purs qui prêchent la vertu, la probité, la justice, sous prétexte que Robespierre les prêchait aussi.

C'est ainsi que les contre-révolutionnaires croient que l'énergie va faire place au modérantisme, et crient que Robespierre avait voté la mort de Capet.

« Les crimes de Robespierre, dit cette société, nous font horreur; nous ne faisons pas un mérite d'avoir voté la mort d'un tyran, puisqu'il a pu concevoir le projet de régner à sa place; mais les grands principes que vous avez consacrés par vos décrets, et son opinion sur la mort du dernier roi des Français, sont les principes et l'opinion des vrais républicains.

En terrassant les faux patriotes, les traîtres et les hypocrites, hâtez-vous de frapper les fripons éhontés, et les restes de l'aristocratie qui lèvent insolemment la tête. » (43)

27

La société populaire de la commune de Manosque [département des Basses-Alpes], **manifestant les mêmes principes que la précédente, félicite la Convention d'avoir jeté un regard favorable sur les victimes du triumvirat, le patriote opprimé, le cultivateur égaré, l'artisan laborieux, invite aussi la Convention de ne pas perdre de vue l'aristocratie malveillante, pour l'empêcher de nuire à la liberté.**

(41) *Moniteur*, XXI, 722-723. *J. Univ.*, n° 1753. ajoute que « certaines personnes disent que toutes les adresses qui arrivent des départements sont faites à Paris. »

(42) *P.-V.*, XLV, 192.

(43) *Moniteur*, XXI, 723. Reproduit dans *J. Univ.*, n° 1753.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (44).

La société de Manosque vous informe des calomnies absurdes que la malveillance répand pour porter le découragement dans l'âme des patriotes.

« On ose avancer que l'astre du jour va éclairer la liberté des ennemis de la Révolution; que les fédéralistes, qui, l'année dernière, levaient des armées contre la République, menaçaient la Convention et Paris, formaient une prétendue Convention nationale à Bourges, livraient nos places frontières à l'ennemi, arboraient le signe de la Contre-révolution, assassinaient les apôtres de la liberté à Commune-Affranchie, à Avignon, à Aix, à Marseille, à Bordeaux, égorgaient des législateurs dans les cachots du Port-de-la-Montagne, et se couvraient de toutes sortes de crimes contre la majesté du peuple; que ceux qui pendant ces horreurs, s'étaient emparés des fonctions publiques; que ceux qui présidaient les assemblées contre-révolutionnaires des sections fédéralisées et capétisées; que ceux qui faisaient tomber sous le couteau les amis les plus chauds de la liberté; que ceux qui enfin abreuyaient les patriotes incarcérés de calomnies et d'amertumes, vont encore faire gémir sous le poids de leurs crimes et de leurs principes anti-révolutionnaires le sol libre de la France !

Apprenez au peuple à se méfier des êtres pervers qui se plaisent à calomnier ainsi vos intentions; qu'une adresse qui portera la lumière et la consolation dans l'esprit et dans le cœur des patriotes réduise les malveillants et les calomnieux au silence et à la nullité; dites-leur encore une fois que la nation française ne fait ni paix ni trêve avec l'aristocratie, et que la mort sera l'unique partage des ennemis du peuple. »

Cette société ajoute :

Nous devons vous dire qu'aucun fédéraliste de notre département n'a encore satisfait à la justice nationale, et cette impunité donne à l'aristocratie une audace qui ne connaît pas de bornes. » (45)

28

La société populaire de Cette [Sète, département de l'Hérault] **exprime ses sentiments et ses sollicitudes conformes à celles des deux précédentes sociétés.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (46).

(44) *P.-V.*, XLV, 192.

(45) *Moniteur*, XXI, 723-724. Reproduit dans *J. Univ.*, n° 1753.

(46) *P.-V.*, XLV, 192-193.